

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 054 / 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : COM1901

**OBJET : Avenant n°2 en plus-value
Marché de refonte du site internet de la ville**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°037/2020 du 17 juin 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché relatif à la prestation de refonte du site internet de la ville, conclu avec l'entreprise PROBESYS, pour un montant initial de 47 250 € HT.

CONSIDERANT la nécessité de demander le développement d'une fonctionnalité supplémentaire sur le site internet de la ville, qui permet aux usagers de réserver en ligne des créneaux piscine. Et ce, afin de prendre en compte les contraintes sanitaires inhérentes à la réouverture de Flottibulle, en phase de déconfinement.
Il en résulte une plus-value de 1 350 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value avec l'entreprise PROBESYS – 9 rue de Chamrousse – 38100 Grenoble, titulaire du marché.

Il est rappelé que le présent marché a déjà fait l'objet d'un avenant en plus-value de 765 € HT.

Avec une nouvelle plus-value de 1 350 €HT, cela porte le montant du marché de 47 250 € HT à 49 365 € HT, soit une augmentation de 4,47 %.

Cette dépense est inscrite au budget 2020 – imputation

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 14 septembre 2020
- publication le 14 septembre 2020
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 9 septembre 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_054
Date de la décision:	2020-09-09 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°2 en plus-value - Marché de refonte du site internet de la Ville
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20200909-DEC_2020_054-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20200909-DEC_2020_054-CC-1-1_0.xml	text/xml	945
nom de original: DEC_2020_054marches.pdf	application/pdf	104870
nom de métier: 10_AV-038-213803174-20200909-DEC_2020_054-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	104870

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 septembre 2020 à 15h51min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 septembre 2020 à 15h51min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 septembre 2020 à 15h51min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 septembre 2020 à 16h00min32s	Reçu par le MI le 2020-09-14